

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **5^e jour du mois de mai 2014**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3 (absent)
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Le conseiller Serge Boislard a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2014-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points 7.3, 7.4 et 10.4 inscrits à l'ordre du jour sont déplacés après le point 13 : Autres affaires des membres du Conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée.

2014-107

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Les jeunes de la « Gang Allumée » de l'École secondaire de l'Escale, font une demande aux membres du Conseil afin d'obtenir leur appui dans la lutte contre le tabagisme. Ils désirent sensibiliser les utilisateurs des installations sportives de la Ville de ne pas fumer sur les terrains ainsi que dans les estrades pour les spectateurs. Ils demandent l'appui d'un conseiller ainsi que l'utilisation du babillard électronique pour diffuser leur message.

2014-108**APPUI DANS LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que la demande adressée à la Ville d'Asbestos par les jeunes de la « Gang Allumée » de l'École secondaire de l'Escale afin de lutter contre le tabagisme sur les terrains des installations sportives de la Ville d'Asbestos plus précisément le terrain de soccer du Parc du Centenaire ainsi que le terrain de balle Lou Richard;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos adhère au principe qu'il faut avant tout promouvoir un mode de vie sain surtout lors d'évènements sportifs;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le conseiller Pierre Benoit soit nommé afin de représenter le conseil dans le dossier de promotion de terrains sportifs sans fumée. Aussi, la Ville d'Asbestos s'engage à promouvoir le message sur son babillard électronique.

Adoptée.

DEMANDES DE CONTRIBUABLES suite...

Un citoyen demande au Conseil si le parcours de VTT peut être modifié dans le sentier qui longe le puits minier puisque c'est bruyant pour les résidents dont les maisons sont près du sentier. De plus, il demande si le sentier piétonnier peut être réparé puisque le sentier est très abîmé et difficile d'accès pour les piétons.

Un citoyen s'informe sur le rôle des patrouilleurs lors des inondations dans le secteur Trois-Lacs.

2014-109**ENSEMBLE VOCAL L'ESCAOQUETTE : CONTRIBUTION POUR CONCERT ANNUEL**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue 100 \$ pour la tenue du concert annuel de l'Ensemble vocal l'Escaouette. Cette somme sera prise à même les fonds découlant du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2014-110**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'ASBESTOS: AIDE FINANCIÈRE POUR PROJET DE MISE À JOUR D'ARCHIVAGE ET DE LEUR SITE WEB**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'Histoire afin de réaliser une mise à jour de leurs archives ainsi que de leur site web;

CONSIDÉRANT l'importance primordiale de la conservation du patrimoine historique de la Ville d'Asbestos et le rôle de la Société d'Histoire dans cette conservation;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue une somme de 800 \$ au projet de la Société d'histoire. De cette somme, 500 \$ sera pris à même les fonds découlant du tournoi de golf du maire et 300 \$ à même le budget d'opération.

Adoptée.

2014-111

**ÉVÈNEMENT « L'ENVOL DES PASSIONNÉS « LORS DU 50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES :
AUTORISATION POUR PASSAGE DE CYCLISTES**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit que la Ville d'Asbestos permette que le groupe de cyclistes de l'évènement «L'envol des passionnés » emprunte les routes de la municipalité le 17 mai 2014.

Adoptée.

2014-112

APPROBATION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2014

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'avril 2014 au montant total de 730 991,01 \$, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que déposés.

Adoptée.

2014-113

**MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE : OFFICIALISATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA
STRUCTURE SALARIALE ET AUX FONCTIONS**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a mis en place une méthode d'évaluation d'emplois réputée conforme à la *Loi sur l'Équité salariale (LÉS)*;

CONSIDÉRANT que cette méthode a permis de réviser la valeur intrinsèque de tous les emplois de la Ville initialement établie en 2002 et révisée en 2012;

CONSIDÉRANT qu'un premier avis d'affichage a été fait en mars 2013 et que par la suite un deuxième avis d'affichage a été fait établissant les correctifs apportés suite à l'évaluation des fonctions;

CONSIDÉRANT que des ajustements sont nécessaires à la convention collective et qu'ils ont été discutés en CRT avec le syndicat;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'entente doit être signée entre les deux parties;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les modifications finales à la structure salariale en vigueur à la Ville d'Asbestos soient officialisées par la présente résolution et soient établies comme suit :

- ↳ La classe d'emploi du nouveau poste d'adjoint à l'inspection et préposé à la cour municipale a été établi à la classe I;
- ↳ Le poste de journalier a été fusionné avec le poste d'opérateur d'équipements lourds qui est dans la classe d'emploi II;
- ↳ La classe d'emploi du poste de préposé aux prêts et à l'animation est passée d'une classe IV à une classe III;
- ↳ La classe d'emploi du poste de préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts est passée d'une classe II à une classe I;
- ↳ La classe d'emploi du poste de préposé à la mécanique de machinerie fixe est passée d'une classe II à une classe I;

- ↳ La classe d'emploi du poste de réceptionniste, commis à la perception et aux permis est passée d'une classe III à une classe II;
- ↳ Le poste d'aide-ouvrier qualifié d'entretien et agent santé-sécurité est remplacé par ouvrier qualifié d'entretien;
- ↳ Le poste de commis à la taxation et aux comptes payables portera maintenant le titre de technicien à la taxation et aux comptes payables.

Que les modifications de classe d'emploi soient apportées à la convention collective de travail des employés municipaux;

Que les modifications de titre de fonction soient apportées dans les dossiers d'employés concernés;

Que les corrections au niveau salarial soient apportées rétroactivement à la date effective du 1^{er} janvier 2012 pour les employés touchés par ces corrections.

Que messieurs Hugues Grimard, maire et Georges-André Gagné, directeur général et directeur du personnel soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, la lettre d'entente confirmant toutes les modifications apportées suite à la tenue de cet exercice.

Adoptée.

2014-114

TAXATION DE LA MRC DES SOURCES POUR L'IMMEUBLE DU 309, RUE CHASSÉ

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est propriétaire de l'immeuble du 309 rue Chassé;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale stipulent que les MRC sont exemptes de toute taxe foncière, mais que les municipalités peuvent s'entendre sur le paiement d'une compensation pour services municipaux;

CONSIDÉRANT le règlement intervenu entre la Ville d'Asbestos et la MRC des Sources afin d'établir la compensation à 5 500 \$ pour l'année 2014 et les quatre (4) prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos devra modifier son règlement de taxation 2014 afin d'établir la compensation à 45% du montant dû;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos conclut une entente d'une durée de cinq ans fixant la compensation à 5 500 \$ et que cette même entente soit révisée à l'échéance. De plus, la Ville mandate le directeur général, monsieur Georges-André Gagné, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Modification de l'article 3.1 du règlement numéro 2014-205 décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2014

Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Forgues qu'à une prochaine séance, elle proposera ou fera proposer une modification à l'article 3.1 « Compensation pour services municipaux » pour modifier la compensation applicable à la MRC des Sources pour l'année 2014.

AVIS DE MOTION

Règlement fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les Immeubles industriels municipaux pour l'année 2014

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Roy qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les Immeubles industriels municipaux pour l'année 2014.

2014-115

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-218 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2013-204 RELATIF AUX REJETS DANS LES RESEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement numéro 2014-218 ordonnant et décrétant une modification au règlement numéro 2013-204 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'approuver ledit règlement et qu'il soit inscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2014-116

ACHAT D'UNE PERCEUSE À TUYAUX POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics a demandé des prix sur invitation conformément à la politique de gestion contractuelle pour l'achat d'une perceuse à tuyaux;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville fasse l'achat d'une perceuse à tuyaux de la compagnie J.U. Houle pour un montant de 1 814,12 \$ avant taxes.

Adoptée.

2014-117

ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UNE PAVEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les produits Carl Vanier, entreprise de pavage, cesse ses opérations et désire se départir de sa paveuse;

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics louait à chaque année une paveuse à l'entreprise puisqu'il s'agit du seul équipement disponible dans la région;

CONSIDÉRANT que les employés des Travaux publics sont formés afin d'opérer cet équipement;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de cet équipement de gré à gré avec Les produits Carl Vanier pour une valeur de 24 000 \$ avant taxes, le tout en conformité avec la politique de gestion contractuelle en vigueur.

Adoptée.

2014-118

TRAVAUX DE LIGNAGE POUR LE 309 RUE CHASSÉ

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le service des Travaux publics de la Ville d'Asbestos procède à des travaux de lignage dans le stationnement du 309 rue Chassé.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment de la séance, soit à 20 h 10, le conseiller Pierre Benoit quitte son siège.

2014-119

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ÉTÉ 2014

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'embaucher les étudiants Guillaume Caouette et Benjamin Benoit pour travailler au service des Travaux publics au cours de l'été 2014, soit approximativement du 26 mai au 15 août 2014, au taux horaire établi à la convention collective de travail des employés municipaux.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment de la séance, soit à 20 h 12, le conseiller Pierre Benoit reprend son siège.

2014-120

DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DE L'ARDOISE : INTENTION DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT l'importance du développement du Parc industriel pour la diversification économique de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le projet de la rue de l'Ardoise est primordial pour favoriser l'implantation de nouvelles industries à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire adresser une demande d'aide financière au fonds fédéral pour la diversification disponible pour notre région;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos procède au développement de la rue de l'Ardoise en adressant une demande de subvention à l'Agence de Développement économique Canada pour les régions du Québec. La Ville d'Asbestos s'engage à déboursier 10% du montant total du projet qui se chiffre à environ 1.3 M \$.

Adoptée.

2014-121

RÉSEAU DE GAZ NATUREL : INTENTION DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT l'importance de développement du Parc industriel pour la diversification économique de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le gaz naturel permet aux entreprises d'être plus compétitives;

CONSIDÉRANT les demandes des entreprises présentes ainsi que l'attrait que représente le gaz naturel pour les futures entreprises;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos travaille un projet avec Gaz Métropolitain qui représente un coût estimé de 6,5 M \$;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres institutions d'Asbestos dont le centre de santé et les institutions scolaires pourraient bénéficier de ce service;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire adresser une demande d'aide financière au fonds fédéral pour la diversification disponible pour notre région;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos travaille avec Gaz Métropolitain afin que la municipalité puisse être desservie en gaz naturel. Pour le développement de ce projet, la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention à l'agence de Développement Économique Canada pour les régions du Québec pour le projet estimé à environ 5 millions \$ dont la Ville d'Asbestos devra déboursier un maximum de 10% de la valeur totale.

Adoptée.

2014-122

ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que Christina Turcotte et Esther Lalande soient engagées à titre de coordonnatrice/superviseure pour le camp de jour de l'été 2014, et ce, du 12 mai au 22 août approximativement, au taux horaire établi à la grille des salaires des employés d'appoint du service des loisirs.

Adoptée.

2014-123

ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'entériner les nouveaux tarifs pour le camp de jour du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos selon le tableau suivant :

Forfait	Description	Tarif
A	Camp de jour régulier sans autre service De 8 h 30 à 16 h.	75 \$
B	Camp de jour régulier plus service de garde le vendredi seulement (10 heures de service de garde/semaine) De 7 h 30 à 17 h 30	180 \$
C	Camp de jour plus 4 jours de service de garde (10 heures de service de garde/semaine) De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h. à 17 h 30	180 \$
D	Camp de jour plus 5 jours de service de garde (20 heures de service de garde/semaine) Lundi au jeudi, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h. à 17 h 30 Vendredi, de 7 h 30 à 17 h 30	285 \$

Adoptée.

2014-124

SUPPORT FINANCIER À LA SOURCE D'ARTS

CONSIDÉRANT que l'organisme la Source d'Arts est en processus de démarrage;

CONSIDÉRANT l'importance du développement des ressources culturelles sur le territoire de la Ville d'Asbestos;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos octroie une aide financière à la Source d'Arts de l'ordre de 8 064 \$ afin de couvrir une partie de leur loyer pour les années 2014 et 2015.

Adoptée.

2014-125**CONTRIBUTION AU CLUB DE SKI DE FOND POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GARAGE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos octroie au Club de ski de fond d'Asbestos un montant maximal de 11 000 \$ pour son projet d'aménagement d'un garage pour faciliter l'entreposage de l'équipement d'entretien.

Adoptée.

2014-126**ENGAGEMENT DE PATROUILLEURS DANS LES PARCS MUNICIPAUX – ÉTÉ 2014**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que Jean-Christophe Côté, Keven Champigny et Félix Carignan soient engagés à titre de patrouilleur pour la période estivale, au taux horaire de 12 \$ et selon l'horaire suivant :

- › Du 23 mai au 15 juin à raison de 22 heures/semaine
- › Du 16 juin au 17 août à raison de 35 heures/semaine
- › Du 22 août au 30 août à raison de 22 heures/semaine.

Ces étudiants patrouilleront à bord du véhicule d'inspection de la municipalité ou à vélo dans les rues d'Asbestos afin de sensibiliser les jeunes et de surveiller toutes situations jugées suspectes dans les parcs et espaces publics, et ce, en collaboration avec la Sûreté du Québec de la MRC des Sources.

Adoptée.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois d'avril 2014 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2014	12	563 800 \$	563 800 \$
Février 2014	10	80 500 \$	644 300 \$
Mars 2014	15	124 100 \$	768 400 \$
Avril 2014	33	801 155 \$	1 569 555 \$

2014-127**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 : PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (Rue Chassé et protection en amont du réservoir d'eau brute)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui sera par la suite soumis à une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- › QUE le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos adopte le premier projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos tel que ci-dessous libellé.
- › QUE le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos délègue à la greffière la tâche de choisir la date, l'heure et le lieu pour la tenue de la consultation publique à l'égard de ce projet de règlement.

« Règlement numéro 2014-2...

Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Article 1.-

La zone 18-R est agrandie en empiétant dans la zone 19-R pour intégrer l'immeuble du 217 et 219, rue Chassé, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 170 379 du cadastre officiel du Québec, tel que figurant aux croquis en annexe 1.

Article 2.-

La grille de spécifications de la zone 87-P est modifiée afin d'y ajouter la note suivante dans la section « Usages et constructions autorisées » :

Note : Pour le secteur identifié à la carte en annexe à cette grille pour la zone 87-P, seuls les usages de « conservation environnementale » sont autorisés. Les sentiers pédestres seront également autorisés.

Article 3.-

Le présent règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi. »

Adoptée.

2014-128

ILOTS DE RÉCUPÉRATION DANS LES ESPACES PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu ce qui suit :

- › Que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de dix (10) ilots de récupération auprès de Plastiques Cascades Re-Plast au montant de 10 845 \$ taxes incluses, conformément à la soumission déposée en ce sens;
- › Que la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière à l'achat d'équipements pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales et au soutien à l'implantation pour 70% du coût d'acquisition des ilots de récupération;
- › Que M. Georges-André Gagné, directeur général, soit autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande de subvention.

Adoptée.

2014-129**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-219 : CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS**

Chacun des membres du Conseil ayant préalablement reçu copie du règlement édictant les règles de circulation des véhicules hors route ainsi que les trajets mis à jour, et ce, sur le territoire d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'approuver ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2014-130**ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LES ENTENTES INCENDIES DANS LA MRC DES SOURCES**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos procède à l'étude de faisabilité sur les ententes incendie dans la MRC des Sources.

Adoptée.

QUESTION DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen s'interroge sur la durée d'un permis de rénovation.

AUTRES AFFAIRES

- La conseillère Nathalie Durocher mentionne trois activités qui se dérouleront dans les prochaines semaines : l'activité de bibliothèque vivante dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, la fin de semaine de la vente de débarras et la journée de l'arbre.
- Le conseiller Pierre Benoit mentionne quelques mots sur le Grand Défi Pierre Lavoie qui s'arrêtera à Asbestos le 13 juin prochain.
- Le conseiller Jean Roy a assisté à la projection de «Veux-tu devenir mon ami» des productions Jeffrey et à trouver cela très intéressant.
- La conseillère Nicole Forgues mentionne la tenue du Salon des aînés qui aura lieu le 8 mai. De plus, elle annonce que le plan d'action de la MADA est presque prêt. Elle termine en rappelant que le Tournoi de golf du maire ainsi que la Marche pour la santé auront lieu dans les prochaines semaines.
- Monsieur le maire Hugues Grimard rappelle que la collecte des gros rebuts aura lieu dans la deuxième semaine de juin. Il termine en soulignant l'hommage qui a été rendu à madame Hélène Campagna par le Club chasse et pêche Laroche pour son implication dans cette organisation.

2014-131**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'ajourner la séance à 20 h 46. Il y aura reprise de la séance lundi, le 12 mai 2014 à compter de 19 h 30.

Adoptée.

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

A une **séance d'ajournement** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos tenue le 5 mai dernier, laquelle est reprise ce **lundi 12 mai 2014 à 19 h 30**, sont présents à cette séance :

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant.

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire. Les points 7.3, 7.4 et 10.4 sont discutés comme suit :

2014-132

COMITÉ D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : NOMINATION DES MEMBRES

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au comité d'acceptabilité sociale pour une période de deux (2) ans à compter de la présente. Il s'agit de :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| › Michel Nadeau | › Nicole Aubé |
| › Jean-Pierre Boyer | › Jean-François Dupuis |
| › André Carignan | › Roxane Ayotte |
| › Caroline Payer | › Félix Fréchette |
| › Daniel Dubois | › Charles-Antoine Lavigne |
| › Benoit Goulet | › Céline Audy |

Adoptée.

2014-133

COMITÉ DE VIGIE POUR LE PROJET ALLIANCE MAGNÉSIUM: NOMINATION DES MEMBRES

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au sein du comité formé pour l'étude du projet d'Alliance-Magnésium. Ces personnes sont :

- | | |
|---------------------|---------------------------------------|
| › Michel Desfossés | › Patrick Merrien |
| › Jean-Pierre Boyer | › Jean-François Dupuis |
| › André Carignan | › Ghislain Boutin |
| › Guy Ross | › Gaston Lafrance |
| › Claude Latulipe | › Charles Mayette |
| › Sylvain Blanchet | › Ricky Bushey |
| › Benoit Goulet | › Les membres du comité environnement |

Les personnes suivantes agiront à titre de personnes-ressources :

- › Alain Roy, conseiller d'Asbestos
- › Jean-Guy Dionne, conseiller de Danville
- › Richard Vaillancourt du CSSS des Sources
- › Représentant de la députée de Richmond
- › Représentant de l'UPA locale

Adoptée.

FOURRIÈRE AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Après discussion, aucune résolution n'est adoptée par le Conseil en ce qui a trait à ce point. Les promoteurs en seront informés.

2014-134

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la présente séance soit levée à compter de 19 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/lg